



SEINE-MARITIME

DECLARATION LIMINAIRE CDAS DU 26 MARS 2015.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la nouvelle mandature issue des dernières élections professionnelles, nous nous réunissons pour la première fois en 2015.

Dans ce contexte de rigueur budgétaire, l'action sociale si elle ne doit pas remplacer la revalorisation de la rémunération, joue néanmoins un rôle incontestable d'amortisseur social, notamment en faveur des agents les plus en difficulté.

L'intersyndicale ne peut que déplorer le « recalibrage » des moyens humains et budgétaires des délégations à l'action sociale.

Pour la Seine-Maritime, un poste d'assistant de délégation est supprimé en 2015 et le budget se voit réduit passant de 109 077 euros à 104 900 euros alors que les besoins des agents du département sont de plus en plus importants et parfois urgents.

Pour l'intersyndicale de Seine-Maritime, l'action sociale ministérielle demeure plus que jamais une priorité et une exigence. C'est pourquoi nous ne pouvons cautionner la suppression de cet emploi d'assistant de délégation. Le 06 novembre 2014, l'intersyndicale avait présenté une motion demandant le maintien impératif du poste de délégué et des deux assistants. Force est de constater que le Ministère n'en a pas tenu compte !

De plus, il est précisé dans la note d'orientation la nécessité d'accompagner les personnels des délégations dans l'évolution de leur métier voire dans leur complète reconversion. Qu'est devenu le collègue dont le poste a été supprimé ? Quel accompagnement et quelles formations ont été mis en place en sachant que ce collègue œuvrait au sein de l'action sociale depuis de très nombreuses années ? Quel accompagnement et quelles formations ont été mis en place pour les collègues restant à la délégation et prenant en charge les missions orphelines ? Nous sommes très inquiets par rapport à la dématérialisation annoncée dans la note et permettant soi-disant un « allègement significatif » des tâches des services locaux et des délégués. Nous le sommes d'autant plus que cette dématérialisation est déjà prise en compte alors rien n'est fait !

L'annonce du budget 2015, soi-disant constant par rapport à celui de 2014, est un leurre.

Depuis le 1^{er} mars 2015, la valeur faciale du ticket restaurant passe de 5 à 6 euros. Mais on ne peut que condamner le jeu comptable qui fait supporter la totalité du prix du titre restaurant sur le budget de l'action sociale.

Le budget de la délégation du département est à la baisse. Aucun secteur n'est épargné, notamment le Budget d'initiative locale (-2000 euros) et la part « retraités » (-500 euros) alors que le nombre de retraités augmente sensiblement.

L'intersyndicale de Seine-Maritime ne peut cautionner la note d'orientation ministérielle qui insiste sur la maîtrise des budgets et les efforts à faire en matière d'emploi, éludant par ailleurs le rôle social de la délégation. Nous continuerons de revendiquer une action sociale de haut niveau, qui passe nécessairement par des moyens humains et budgétaires à la hauteur des attentes des personnels.